

# Règlement du jeu-concours Tirage au sort – Quiz

## Article 1 : Société organisatrice

ACTHYS, dont le siège est situé Parc de Genève – 240 rue Ferdinand Perrier 69800 Saint Priest sous le numéro de SIRET 52983679300016 organise du 23/09/2014 au 24/09/2014 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat (Ci-après « Tirage au sort Quiz ») selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis le site [www.acthys-ventilation.fr](http://www.acthys-ventilation.fr).

## Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce jeu est ouvert aux personnes ayant reçu par courrier le bulletin de participation joint à l'invitation au congrès et à toute personne physique majeure rendant visite sur le stand ACTHYS au congrès USH 2014 Eurexpo-Lyon. Les bulletins de participation seront collectés dès l'ouverture du Salon (le 23 Septembre 2014) jusqu'au 24 septembre - 18h00, date du tirage au sort.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la société, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractères nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## Article 3 : Modalité de participation

Pour participer au jeu, il faudra compléter le formulaire d'inscription en remplissant tous les champs obligatoires (Société, Fonction, Nom, Prénom, adresse, e-mail, téléphone) et répondre correctement aux 3 questions du quiz (Réponses sous forme de QCM). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte.

ACTHYS se réserve le droit de procéder à toutes vérifications pour la bonne application du présent article.

## Article 4 : Sélection des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort et doivent avoir répondu correctement aux 3 questions.

Un seul lot sera attribué par gagnant (Même Nom, même adresse). Si les réponses du quiz du coupon tiré au sort sont incorrects, ACTHYS rejettera le coupon et procédera à un autre tirage au sort jusqu'à obtenir 3 coupons « gagnants ».

L'attribution des lots se fera en fonction de l'ordre de validation des coupons par tirage au sort. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, ACTHYS se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

## Article 5 : Dotations

Le jeu est composé des dotations suivantes :

1<sup>er</sup> lot : un coffret smartbox d'une valeur de 299 €

2<sup>ème</sup> lot : une GoPro d'une valeur de 165 €

3<sup>ème</sup> lot : un Jéroboam de Champagne (300cl) d'une valeur de 97€

Soit 3 gagnants.

#### **Article 6 : Acheminement des lots**

La remise des lots, se fera par envoi postal en colissimo à l'adresse mentionné sur le coupon de participation ou sur demande à l'envoi du domicile du gagnant.

#### **Article 7 : Jeu sans obligation d'achat**

Ce jeu est gratuit sans obligation d'achat et ouvert à toute personne majeure.

#### **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de Lyon Huissier de Justice – 1 rue Boissac 69002 LYON. Le règlement est consultable et téléchargeable sur le site : [www.acthys-ventilation.fr](http://www.acthys-ventilation.fr) et peut être envoyé par e-mail ou courrier sur simple demande à l'adresse suivante : [contact@acthys-ventilation.fr](mailto:contact@acthys-ventilation.fr).

#### **Article 9 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, mail, téléphone,...). Ces informations sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des prix.

ACTHYS, s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données dont il serait amené à prendre connaissance pour le déroulement du Jeu-Concours. Dispositions relatives à la Loi "Informatique et Libertés". Les données fournies par le Participant seront utilisées par ACTHYS dans le but d'administrer l'Opération ainsi qu'à des fins de prospection commerciale.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation, et d'opposition à l'utilisation des informations nominatives vous concernant.

#### **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

ACTHYS – Parc de Genève – 240 rue Ferdinand Perrier 69800 Saint-Priest.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Lyon, auquel compétence exclusive est attribuée.